



## PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale  
de la Bretagne Sud et des îles contre l'Eolien en Mer

### Zone éolienne Bretagne sud : la localisation actuelle n'a jamais été acceptée ! PIEBÎEM revient sur le débat CNDP

Fev 2026

#### Résumé

Dans l'opposition qui monte à la zone éolienne Bretagne sud ( Belle-Île, Groix, Quiberon), les élus reviennent sur le débat CNDP ( Commission Nationale du Debat Public) qui a précédé le « choix » de la localisation de la zone éolienne , parlant d'un simulacre de concertation et d'une décision prise d'avance- « nous n'avons jamais été associés à rien du tout », Ph Le Ray, AQTA [lien](#), ce qui a été effectivement reconnu par la CPDP elle-même.

PIEBÎEM refait le point sur un débat bridé et sa conclusion, l'imposition d'une zone ministre décidée d'avance, un scandale démocratique. 1) Un débat CNDP entravé par la loi au service des promoteurs éoliens : « on a peu d'éléments concrets à donner au public »- l'environnement non pris en compte ! ; 2) Un débat CNDP entravé par l'Etat et RTE qui ont voulu évacuer la question de l'opportunité ( l'utilité) de la zone éolienne et des actes de censure caractérisés ; 3) Des mensonges de l'Etat ... par exemple sur la hauteur des éoliennes ; 4) Un débat CNDP matériellement entravé par la crise Covid – et qui n'a jamais été un débat 5) Les conclusions des organisateurs du débat : absence totale de consensus sur la zone, forte opposition, environnement absent du débat ...et une conclusion écrite d'avance ; 6) Une zone ministre imposée... conforme à la zone voulue par la région Bretagne avant le débat !

**Sources :** *Débat public : Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne, bilan de la Présidente [lien](#) ; Eoliennes flottantes au sud de la bretagne, compte rendu du débat public établi par le Président de la commission particulière du débat public [lien](#) ; Éoliennes Flottantes Sud Bretagne : Le gouvernement choisit une zone en contradiction avec le bilan du débat public FNE [lien](#) ; Bretagne sud : l'éolien flottant ne parvient pas à s'affranchir des questions d'acceptabilité [lien](#) ; Morbihan. Éoliennes flottantes : pas de consensus pour la localisation [lien](#) ; Morbihan. La controverse fait rage pour les éoliennes en mer [lien](#) ; François Goulard juge « insensé » le projet d'éoliennes flottantes en Bretagne sud, [lien](#) ; Déprogrammée, « Sauvons le climat » dénonce la « mascarade » du débat éolien [lien](#) ; cahiers d'acteurs CNDP du débat [lien](#)*

## 1) Un débat CNDP entravé par la loi au service des promoteurs éoliens : « on a peu d'éléments concrets à donner au public »- l'environnement non pris en compte !

De manière tout à fait exceptionnelle, les conditions du débat résultant de la nouvelle loi ESSOC ont été dénoncées par le Président de la Commission Particulière du Débat Bretagne sud, M. Laurent Pavard lui-même : « Le débat est placé sous l'égide de la loi « ESSOC » : le débat public se déroule désormais avant l'attribution du projet. Le maître de l'ouvrage n'est donc pas un opérateur industriel mais l'État et RTE, et *l'on ne dispose donc pour le débat ni d'un projet étudié ni d'études d'impact* comme c'était le cas pour Courseulles.

Le dossier du projet AO5 se résume à une enveloppe de puissance pour les deux tranches (250 MW et 250 à 500 MW) et une « macrozone » de 1330 km<sup>2</sup> à l'intérieur de laquelle le ministère attend la localisation d'une zone de 600 km<sup>2</sup> pour l'implantation des deux tranches projetées. De ce fait les choix du public sont beaucoup plus ouverts, *mais les éléments portés à sa connaissance sont en revanche beaucoup plus généraux et fragmentaires*, en particulier s'agissant de l'état initial des milieux. Et c'est à peu près tout ce qu'on a, donc on a un débat où *on a assez peu d'éléments concrets à donner au public !* » [lien](#)

Le débat a dû donc se dérouler sans que soit fournie au public aucune étude d'impact, que ce soit environnementale ou économique – en particulier pour la pêche où il a été argué que la sécurité et les contraintes de navigation à l'intérieur des futurs parcs ne seront précisément connues qu'une fois le projet étudié !

En l'absence d'étude d'impact environnementales, le constat de la CNDP est implacable : *l'environnement n'a pas été prise en compte, tout simplement* : « Enfin, après 9 débats publics sur des projets de parcs éoliens, la CNDP ne peut que constater, pour le regretter, qu'une nouvelle fois, la carence des données environnementales n'a pas permis de faire de ce facteur un critère discriminant pour le zonage. » [lien](#)

NB : la loi ESSOC est intitulée « Pour un État au service *d'une société de confiance* » (Sic) et vise à simplifier les relations de l'administration avec les usagers. Très demandée par les promoteurs ENR, elle signifie en l'occurrence que les citoyens sont amenés à se prononcer sur leurs projets lors de débats sans éléments et à leur faire confiance...

## 2) Un débat CNDP entravé par l'Etat et RTE qui ont voulu évacuer la question de l'opportunité (l'utilité) de la zone éolienne et des actes de censure caractérisés

RTE et l'Etat (la maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence) se sont attachés constamment à restreindre le débat à la seule question du positionnement de la centrale éolienne dans une zone pré-déterminée comme cela ressort du dossier officiel de présentation du projet, ceci malgré les avis contraires de Madame Jouanno, présidente de la CNDP. La question de l'utilité climatique, électrique, économique de ce projet en particulier et de l'éolien en mer en général ni même la question de la maturité technique et du coût de l'éolien flottant ne devaient être abordées.

La CNDP n'a pourtant cessé de le rappeler : Comme la PPE a fait l'objet d'un débat public, il pourrait être argumenté que l'opportunité du projet n'était pas en débat. C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'exposé de la maîtrise d'ouvrage lors de la réunion de clôture le 17 décembre ; après avoir rappelé la PPE, , il est annoncé dans la partie « Ce que l'État va faire »... « Or il s'avère

que *l'opportunité des projets est bel et bien en débat lors des débats publics*. Les textes comme la lettre de mission de la présidente de la CNDP le rappellent sans ambiguïté, et le public ne s'est pas privé de s'en saisir» [lien](#)

Sauf que le public a été privé d'informations sur le sujet et qu'une censure caractérisée a été mise en œuvre.

**Un acte de censure caractérisé** : Ainsi, le 17 septembre 2021 , à Lorient un débat était organisé au cours de laquelle l'association *Sauvons Le Climat* devait intervenir. *Sauvons Le Climat* est une association qui défend une approche écologique et climatique fondée sur la rationalité scientifique, technique et économique... Mais l'organisateur du débat a fait volte-face, *annulant leur prise de parole*... Une tribune d'un des intervenants portant un point de vue contraire à celui du gouvernement sur les conditions d'arrêt de la centrale de Fessenheim est notamment mal passée.. [lien](#)

« Officiellement, on nous explique que les deux réunions ont été réorientées. La réalité, c'est que les positions de notre association ne sont pas considérées comme souhaitables », pense Éric Maucort, président de *Sauvons le climat*. Son association se montre, en effet, très critique sur le déploiement de l'éolien offshore. « Nous ne sommes pas des anti-éolien primaires. Nous avons des positions critiques sur le sujet de la sécurité et du rôle des énergies intermittentes ainsi que sur le modèle économique de l'éolien offshore. Tout cela est parfaitement argumenté. Ce ne sont pas des slogans militants mais des convictions démontrées avec des études extrêmement fouillées et ouvertes à contradiction » L'un des représentants de *Sauvons Le Climat* qui devait intervenir est Jean-Pierre Perves, ancien Directeur du Centre d'Etudes de Saclay du CEA. (*Le Télégramme* : « Lorient : Déprogrammée, « Sauvons le climat » dénonce la « mascarade » du débat éolien [lien](#) )

### 3) Des mensonges de l'Etat ... par exemple sur la hauteur des éoliennes

Peu contredits, L'Etat et RTE ne se sont pas privés de discours qui allaient être rapidement démentis par les faits ; ainsi particulièrement sur la hauteur des éoliennes : « Lucie Trulla, DREAL Bretagne précise qu'il y aura entre 15 et 20 éoliennes, et que les photomontages présentés prenaient une hypothèse maximisante, avec 20 éoliennes d'une hauteur de 260 mètres en bout de pale, et une turbine positionnée à 142 mètres de hauteur. Compte-Rendu de la réunion publique d'information et d'échanges Erdeven, 27 juin 2023, : [lien](#)

L'Etat a donc menti lors du débat public, ou tout au moins *sa parole a été trompeuse, en parlant d'une hypothèse maximisante de 260 mètres en bout de pales !!! alors qu'on parle aujourd'hui à coup sûr de plus de 300 mètres de haut, peut-être 340.*

### 4) Un débat CNDP matériellement entravé par la crise Covid – et qui n'a jamais été un débat

*La procédure de consultation s'est déroulée entre deux confinements d'une crise sanitaire majeure*, et de fait a maintenu la population à l'écart de la concertation et des réunions, les dernières réunions se faisant en visio-conférence, excluant la plupart du public. Les quelques réunions dites « de proximité » n'ont sûrement pas permis de répondre à l'objectif de sensibilisation et de consultation. Par exemple, l'unique réunion sur le secteur de la presqu'île de Quiberon a eu lieu dans une salle avec une jauge de fixée à 63 personnes, intervenants, membres de la CPDP, techniciens, agents de sécurité, invités et élus locaux compris laissant

quelques dizaines de places seulement au public : schéma identique pour les réunions de Belle-Île en Mer ou à Groix.

Par ailleurs, *ces réunions n'ont jamais permis un véritable débat mais ont pris la forme plutôt d'un cours péremptoire* administré par les seuls représentants du Maître d'Ouvrage à un public manifestement considéré comme bétotien, avec des réponses convenues, simplistes, souvent bien vagues, parfois tendancieuses, voire erronées, et sans possibilité de contradiction

5) Les conclusions des organisateurs du débat : absence totale de consensus sur la zone, forte opposition, environnement absent du débat ...et une conclusion écrite d'avance

Les bilans des organisateurs du débat (la présidente de la CNDP et le président de la CPDP) ont été...pour le moins inhabituelles : ils ont d'abord fait le constat d'une absence de consensus sur la zone mais jamais je n'avais vu la CDPD commenter de façon aussi virulente un débat, dont elle se demande s'il a servi à quelque chose ou pas.. [lien](#) ; [lien](#)

### **5a) Premier constat :l'enseignement majeur : l'absence totale de consensus.**

« Le projet s'est révélé clivant. Si le principe de l'éolien en mer suscite des controverses classiques, *l'absence de consensus sur sa localisation a été l'enseignement majeur de ce débat public*. Les acteurs de la mer, en particulier les pêcheurs, ont présenté une zone d'étude fondée sur des analyses poussées, privilégiant le critère de conciliation des usages. Les acteurs de l'éolien ont préconisé une zone plus éloignée, en dehors des eaux territoriales, privilégiant les critères économiques et de vent. Le public, qui s'est fortement mobilisé autour de l'outil cartographique, a proposé une autre zone, privilégiant le critère de visibilité » ( Présidente de la CRE) [lien](#)

Le président de la CPDP conclut *sur l'impossibilité de mettre en évidence en l'état une zone consensuelle de projet d'une taille suffisante pour l'accueil des deux parcs éoliens* » entre « le rejet par une grande majorité du public des zones les plus proches de Groix, Belle-Île-en-Mer et de la presqu'île de Quiberon ; la préférence des promoteurs pour une zone « centreouest », ou pour le dire autrement, pour le nord de la zone économique exclusive (ZEE), « avec une attention particulière vis-à-vis des zones rocheuses qui seront précisées lors des études de site » ; la préférence des pêcheurs bretons pour une zone à cheval sur la zone territoriale et la zone économique exclusive, qui se trouve être principalement centrée sur les fonds de roche.

« *S'il est un domaine où le débat a bien permis de mettre en évidence la sous-estimation de certains facteurs, c'est bien celui de l'opposition du public au projet.* » [lien](#)

### **5b) L'environnement tout simplement absent de la décision, faute de données**

**Présidente de la CNDP :** « Il est une nouvelle fois étonnant de constater que sur cette zone d'étude restreinte, l'éclairage du public a été « maigre » quant aux enjeux environnementaux en particulier les impacts sur la faune marine et l'avifaune. Au motif que le débat se situait en amont de l'identification de la zone finale très peu de données environnementales ont été mises à disposition du public... Une nouvelle fois, la Commission n'a pu que constater et regretter cette *carence récurrente de données environnementales. De fait, l'environnement n'a malheureusement pu constituer un élément discriminant dans le débat sur le zonage* »

Enfin, après 9 débats publics sur des projets de parcs éoliens, la CNDP ne peut que constater, pour le regretter, qu'une nouvelle fois, *la carence des données environnementales n'a pas permis de faire de ce facteur un critère discriminant pour le zonage.* » [lien](#)

## 5c) Un choix déjà fait... avant tout débat par la Région Bretagne et certains intérêts économiques

Premier demi- aveu du Président de la CPDP: « Une partie du public, parmi les opposants, a mis en doute la sincérité de l'État : le débat ne serait que de principe, la décision serait de toute façon déjà prise.... *Certaines annonces ministrielles et le précédent du projet pilote des éoliennes de Groix Belle-Île ont pu conforter le public dans cette impression* »

Et aveu complet de la présidente de la CNDP : « La décision en opportunité de réaliser ces parcs, sur un périmètre déjà identifié, pouvait sembler acquise. En effet, si les nouvelles dispositions issues de la loi ESSOC (Etat au Service d'une Société de Confiance) de 2018 permettent de débattre des projets de parcs éoliens en mer, en amont de la procédure de mise en concurrence, *le projet breton avait été largement discuté avec les parties prenantes et notamment la Région Bretagne très engagée dans ce projet.*

Après le débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie, la concertation sur les documents stratégiques de façade et les consultations au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) de Bretagne, *certaines acteurs s'interrogeaient sur l'opportunité de débattre avec le public d'un zonage déjà proposé depuis 2018*. Et pourtant, le public, dont c'est le droit, n'avait jamais eu l'occasion de s'exprimer précisément sur ce projet et le débat s'est avéré beaucoup moins consensuel qu'annoncé par les maîtres d'ouvrage »... « le principe du « permis enveloppe » ne permet pas aux décideurs de s'engager vis-à-vis du public quant au nombre, à la taille ou encore à l'alignement des éoliennes. [lien](#)

Merci pour ces aveux !

## 6) Une zone ministre imposée... conforme à la zone décidée par la région Bretagne avant le débat !

Finalement, le 21 mai 2021 au *Journal officiel*. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, imposait la zone ministre que nous connaissons aujourd'hui, conforme à ce qu'avait décidé la région Bretagne avant le débat !

Même la FNE Bretagne et la FNE Pays de Loire, pourtant favorables à l'éolien en mer en général, en sont restées assez écœurées : « *La zone aujourd'hui choisie par le gouvernement était ressortie à l'occasion du débat public comme une zone à absolument éviter.* » ; Elodie Martinie-Cousty pilote du réseau Océans Mers et Littoraux de FNE : « cette décision questionne sur les méthodes démocratiques de ce gouvernement comme du précédent, qui décide à l'inverse de la majorité des avis exprimés dans le bilan du débat public ». [lien](#)

*Les élus locaux et le peuple du littoral ont donc quelques raisons de s'être senti méprisés. D'où la colère actuelle. Bretagne sud ne doit pas se faire !*

## **PIEBIEM**

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'Eolien en Mer

Rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inépte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité

Contacts : piebiem.contact@gmail.com

<https://piebiem.webnode.fr>

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>

Siret : [924 059 678 00012](#) ; RNA: W563011048

## Annexes

**M** Menu Iran Donald Trump International Planète Politique Société Économie Idées Culture Le Goût du Monde Sciences Sport Pixels

# En Bretagne, l'emplacement d'un projet de parc éolien flottant sème la discorde

Le débat public a mis au jour les divisions entre pêcheurs, industriels et riverains sur la localisation du futur champ offshore prévu au large de Groix et de Belle-Ile-en-Mer.

Par Perrine Mouterde  
Publié le 23 février 2021 à 00h40, modifié le 24 février 2021 à 10h00 ⏲ Lecture 4 min.

[Offrir l'article](#) [Lire plus tard](#) [Partager](#)

**M** Article réservé aux abonnés



---

## Édition du jour

Daté du vendredi 30 janvier



[https://www.lemonde.fr/energies/article/2021/02/23/en-bretagne-l-emplacement-d-un-projet-de-parc-eolien-flottant-seme-la-discorde 6070845 1653054.html](https://www.lemonde.fr/energies/article/2021/02/23/en-bretagne-l-emplacement-d-un-projet-de-parc-eolien-flottant-seme-la-discorde_6070845_1653054.html)

dition numérique du  
vrier 2026

**Le Télégramme**



[La Une](#) | [Bretagne](#) | [Communes](#) | [Sports](#) | [Municipales](#) | [Décode](#) | [Économie](#) | [Tourisme](#) | [Culture et Loisirs](#)

**Déprogrammée, « Sauvons le climat » dénonce la « mascarade » du débat éolien**

 Vous avez accès à cet article réservé aux abonné(e)s

Par Julien Boitel

Le 23 septembre 2021 à 11h04

**Deux membres de Sauvons le climat devaient intervenir lors du débat public sur le projet d'éoliennes flottantes au large de Groix et Belle-Ile-en-Mer. Ils ont été décommandés. L'association s'en offusque.**



<https://www.letelegramme.fr/morbihan/groix-56590/deprogrammee-sauvons-le-climat-denonce-la-mascarade-du-debat-eolien-159795.php>

## 4 QUESTIONS À LAURENT PAVARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DE DÉBAT PUBLIC BRETAGNE SUD

Posté par [Brigitte Bornemann](#) | 18 Août 2020 | [DECISIONS PUBLIQUES](#), [éolien flottant](#), [Interviews](#), [Ports](#)

PARTAGER: [!\[\]\(6605b201d6f14d9b3bcb8ab5f274d107\_img.jpg\)](#) [!\[\]\(f4056bb2e5acf0a782fb9d812dad489d\_img.jpg\)](#) [!\[\]\(23e633620764e54910cf7e601ab387fc\_img.jpg\)](#) [!\[\]\(a2795d87b2d80ef7779f5519aaa3b936\_img.jpg\)](#)

---

<https://www.energiesdelamer.eu/2020/08/18/4-questions-a-laurent-pavard-president-de-la-commission-particuliere-de-debat-public-bretagne-sud/>

## BILAN DE LA PRÉSIDENTE



### Débat public : Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Du 20 juillet au 21 décembre 2020

#### DESCRIPTIF DU PROJET

Le premier projet de parc éolien flottant de grande échelle au sud de la Bretagne est composé d'un premier parc de 250 MW et d'un deuxième parc potentiel d'une puissance installée de 500 MW ainsi que leur raccordement au réseau électrique national. Au-delà de la question de l'opportunité du projet, le débat doit permettre d'identifier au sein d'une zone d'étude en mer de 1 330 km<sup>2</sup>, une zone



<https://eolbretsud.debatpublic.fr/wp-content/uploads/EolBretSud-Bilan-CNDP.pdf>

# ÉOLIENNES FLOTTANTES SUD BRETAGNE : LE GOUVERNEMENT CHOISIT UNE ZONE EN CONTRADICTION AVEC LE BILAN DU DÉBAT PUBLIC



PUBLISHED BY **FNE-BRETAGNE** ON 28 SEPTEMBRE 2022

La ministre de la transition énergétique et le secrétaire d'État à la mer ont annoncé hier la localisation précise de l'appel d'offres du premier parc éolien flottant au large de Belle-Ile.

**FNE Bretagne et FNE Pays de la Loire** ainsi que leurs associations membres avaient jusqu'à présent proposé un éloignement des côtes de Belle-Ile pour des enjeux paysagers et de biodiversité. La zone aujourd'hui choisie par le gouvernement était ressortie à l'occasion du débat public comme une zone à absolument éviter. C'est en tout cas la façon dont s'étaient exprimés les avis des pêcheurs, des énergéticiens, du grand public, de l'Office Français de la Biodiversité et des associations de protection de la nature et des sites. C'est pourquoi nous ne comprenons pas comment l'État valide ses choix, ou plutôt, comment nos politiques tentent d'acheter les bénéficiaires de la «taxe éoliennes» malgré eux : en

---

<https://fne-bretagne.bzh/eoliennes-floottantes-sud-bretagne-le-gouvernement-choisit-une-zone-en-contradiction-avec-le-bilan-du-debat-public/>

## ★ Bretagne sud : l'éolien flottant ne parvient pas à s'affranchir des questions d'acceptabilité

**Le débat public sur les projets d'éolien flottant au sud de la Bretagne n'a pas permis d'établir un consensus sur des zones d'implantation. Les questions de paysage, de partage des usages et d'opportunité de l'éolien ont été au centre des discussions.**

Energie | 22.02.2021 | S. Fabréga



<https://www.actu-environnement.com/ae/news/eolien-flottant-ferme-commerciale-bretagne-debat-37090.php4>



ouest  
france

PETITS É

Actualité Nos parutions Communes Sport Annonces Shopping NC

Accueil > Bretagne > Morbihan



## Morbihan. Éoliennes flottantes : pas de consensus pour la localisation

Après deux mois de travail, la commission particulière du débat public concernant le projet de ferme d'éoliennes en Bretagne-Sud a rendu ce lundi 22 février 2021 son rapport. Elle adresse neuf recommandations au maître d'ouvrage.

Ouest-France  
Delphine LANDAY.  
Publié le 23/02/2021 à 08h01

Journal numérique

Offrir l'article



LIRE PLUS TARD



<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/morbihan-eoliennes-flottantes-pas-de-consensus-pour-la-localisation-7164480>

≡ MENU

PETITS ÉC



Actualité Nos parutions Communes Sport Annonces Shopping NO'

Accueil > Bretagne > Lorient

 Réservé aux abonnés

## Morbihan. La controverse fait rage pour les éoliennes en mer

395 avis ont été recueillis sur le site internet du débat public actuellement en cours sur l'implantation des éoliennes en mer. Ils se rapportent à l'ensemble des questions posées. Entre les « pour » et les « contre », des points de vue tranchés et des questions...

Ouest-France  
Renaud GARNIER.  
Publié le 02/12/2020 à 07h01

[Journal numérique](#)

[Offrir l'article](#)

 LIRE PLUS TARD

 D'ARTACÉD



<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/morbihan-la-controverse-fait-rage-pour-les-eoliennes-en-mer-7069625>

## Que retenir du débat sur les éoliennes flottantes en Bretagne Sud ?

 Vous avez accès à cet article réservé aux abonné(e)s



Par [Julien Boitel](#)

Le 23 septembre 2021 à 11h13

Le débat public sur le projet de deux parcs éoliens flottants, au large de Belle-Ile-en-Mer et de Groix, touche à sa fin. Il a mis en lumière des avis totalement divergents.



<https://www.letelegramme.fr/morbihan/groix-56590/que-retenir-du-debat-sur-les-eoliennes-flottantes-en-bretagne-sud-169153.php>

## François Goulard juge « insensé » le projet d'éoliennes flottantes en Bretagne sud

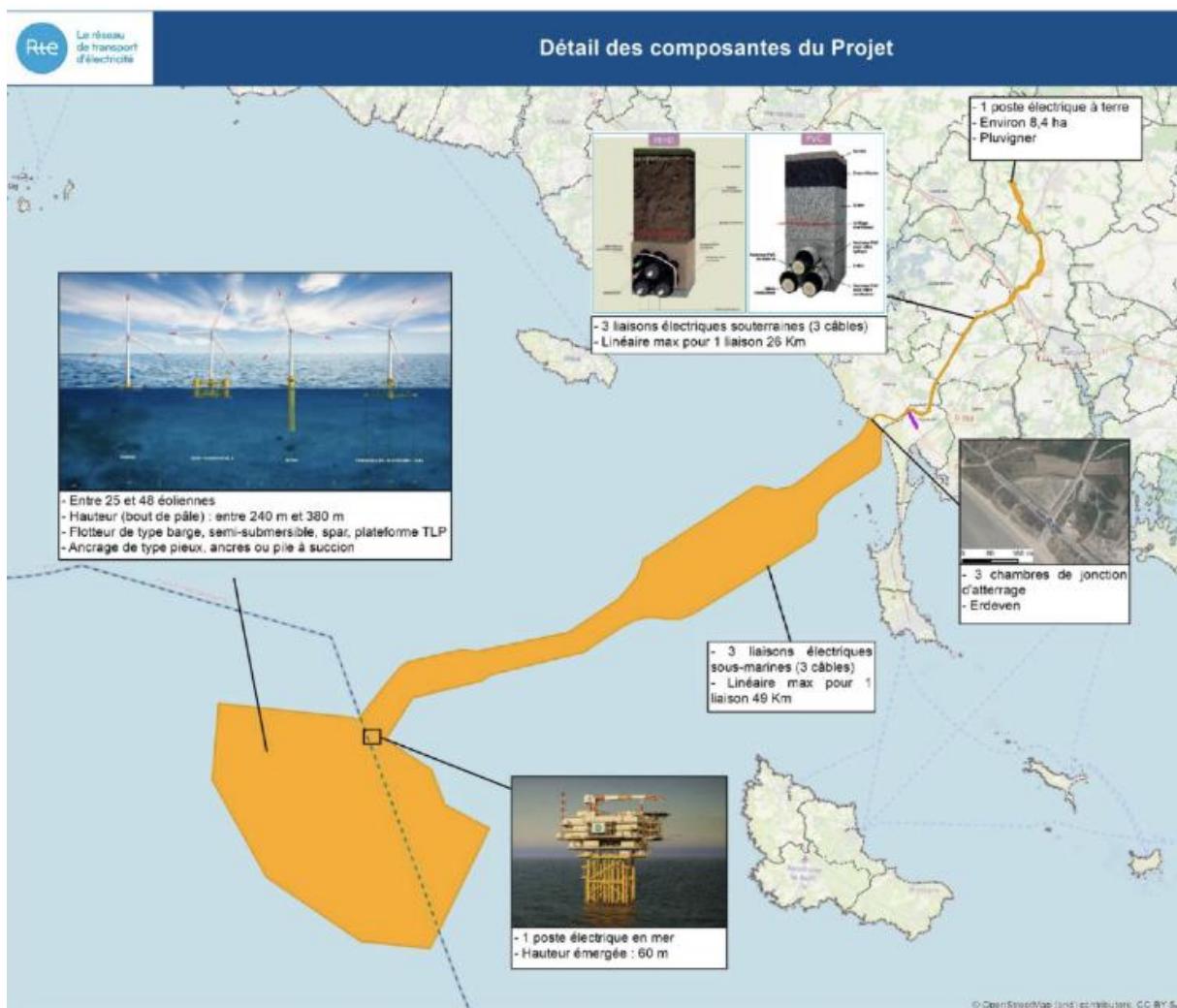
Le 18 décembre 2020 à 20h51

Alors que le débat public sur les éoliennes flottantes au large de Belle-Ile et de Groix s'achève, François Goulard, le président du conseil départemental du Morbihan, exprime son opposition au projet.



---

<https://www.letelegramme.fr/toute-l-information-de-la-bretagne/francois-goulard-juge-insense-le-projet-deoliennes-flottantes-en-bretagne-sud-3738224.php>



### Point de vue 1.2 – Depuis les abords de la grotte de l'Apothicairerie (Sauzon)



Modélisation réalisée avec le logiciel WindPro, tenant compte de la courbure terrestre et de l'altitude de prise de vue.

vue cadrée à 50° - Pour une lecture des échelles conforme à la réalité positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

### Point de vue 1.3 – Depuis la plage de Port de Donnant (Sauzon)



  Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS (ZAO) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m  
  Gabarit visible de la zone d'implantation du parc (ZIP) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m

vue cadree à 50° - Pour une lecture des échelles conforme à la réalité,  
positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

Modélisation réalisée avec le logiciel WindPro, tenant compte de la courbure terrestre et de l'altitude de prise de vue.

### Point de vue 1.4 – Depuis les aiguilles de Port-Coton (Bangor)



  Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS (ZAO) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m  
  Gabarit visible de la zone d'implantation du parc (ZIP) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m

vue cadree à 50° - Pour une lecture des échelles conforme à la réalité,  
positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

Modélisation réalisée avec le logiciel WindPro, tenant compte de la courbure terrestre et de l'altitude de prise de vue.

### Point de vue 5.1 – Depuis la plage de Kerhillio (Erdeven)



— Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS (ZAO) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m  
— Gabarit visible de la zone d'implantation du parc (ZIP) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m  
— Gabarit visible du projet pilote de Groix et Belle-Île (hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 186 m)

vue cadrée à 50°. Pour une lecture des échelles conforme à la réalité,  
positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

### Point de vue 4.1 – Depuis le tumulus Saint-Michel (Carnac)



— Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS (ZAO) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m  
— Gabarit visible de la zone d'implantation du parc (ZIP) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m  
— Gabarit visible du projet pilote de Groix et Belle-Île (hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 186 m)

vue cadrée à 50°. Pour une lecture des échelles conforme à la réalité,  
positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

Modélisation réalisée avec le logiciel WindPro, tenant compte de la courbure terrestre et de l'altitude de prise de vue.

Lien vers le document de la DGEC et les vues « gabarit » :

[https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2024/04/AO5%20Bretagne\\_EIE\\_volet%20paysage%20patrimoine\\_chapitre%202.pdf](https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2024/04/AO5%20Bretagne_EIE_volet%20paysage%20patrimoine_chapitre%202.pdf)